

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
-----oO-----

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – BERARD Maxime – CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina – CHARPIOT François – COURT Sylvie – DEJY Guillaume – FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie – FIORONI Stéphane – GARCIN Aurélien – GRANGAUD Selim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc – MOULIN Dominique – PICHET Catherine – PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin – HOURRIEZ Sophie

Procurations de : DU PONTAVICE Quentin à DEJY Guillaume
HOURRIEZ Sophie à CHARPIOT François

La séance est ouverte à 18h30.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CCAS, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°20200630-01

DELIBERATION :

Madame le Maire rappelle au conseil sa délibération du 2 juin 2020, fixant la composition du CCAS, Centre communal d'action sociale. Elle propose de rajouter un huitième membre élu et donc de redélibérer à cette fin.

Elle rappelle que le CCAS est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration indépendant au conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, elle propose de fixer à 8 le nombre de membres élus au sein du CCAS.

Madame le Maire propose ensuite de procéder à leur élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, à bulletin secret.

Liste candidate : François CHARPIOT, Marina CHIAPPONI, Sylvie COURT, Guillaume DEJY, Stéphanie FEUILLASSIER, Thomas GRANGAUD, Isabelle IMBERT-HAUBER, Cathy PICHET.

Elle rappelle que le CCAS comprendra également 8 membres représentant les associations familiales et sociales qu'elle nommera par arrêté.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6, R123-7 et suivants,

ABROGE sa délibération n°20200602-18 du 2 juin 2020 portant sur le même objet,

FIXE à 8 le nombre de membres élus au sein du CCAS

APRES ELECTION, LE CONSEIL A L'UNANIMITE,

DECLARE élus les membres ci-après pour siéger au sein du conseil d'administration CCAS :
François CHARPIOT, Marina CHIAPPONI, Sylvie COURT, Guillaume DEJY, Stéphanie
FEUILLASSIER, Thomas GRANGAUD, Isabelle IMBERT-HAUBER, Cathy PICHET

DISCUSSION :

**OBJET : TRAVAUX D'URGENCE ROUTE DU SIMOUST : DEMANDE DE
SUBVENTION AU DEPARTEMENT – ENVELOPPE SOLIDARITE**

N°20200630-02

DELIBERATION :

Dominique MOULIN, adjoint, informe le conseil de la nécessité d'intervenir en urgence sur la route du Simoust. En effet, un éperon rocheux menace de s'effondrer sur la route sise en contre bas qui relie Guillestre et Eygliers. En effet, les intempéries et l'érosion ont progressivement rendu cet éperon constitué d'un conglomérat dénommé pudding, proéminent et instable. Celui-ci étant susceptible de présenter un danger, il est envisagé de le purger par micro minage et brise roche (BRH).

Le cout total des travaux de purge et mise en sécurité qui vont être entrepris par l'entreprise Stabilisation Protection, s'élève à 19.396€ HT.

D. MOULIN informe le conseil que le Département peut allouer des subventions exceptionnelles pour des travaux d'urgence liés à des événements naturels imprévisibles dans le cadre de son enveloppe solidarité. Il propose en conséquence au conseil de formuler une demande de subvention de 5.818.80€ (30%).

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE SON ACCORD sur les travaux d'urgence envisagés pour purger l'éperon rocheux qui surplombe la route du Simoust,

SOLLICITE une subvention de 5.818.80€, représentant 30% des dépenses prévisionnelles, auprès du Département, dans le cadre de l'enveloppe solidarité.

SOLLICITE l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision attributive de subvention.

DISCUSSION :

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE
LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

N°20200630-03

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre 2020. Elle précise les règles d'organisation du scrutin. Le conseil municipal doit désigner cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants. Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2113-1, L 2121-14 à 18, L2121-26 et L 2122-17,

VU le code électoral,

VU la loi 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle en date du 30 juin 2020,

VU l'arrêté préfectoral N°05-2020-07-02-001 en date du 2 juillet 2020 fixant le nombre de délégués par commune,

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Jean Pierre ARMANDIE, Dominique MOULIN, Aurélien GARCIN et Maxime BERARD.

La présidence du bureau est assurée par Mme le Maire.

Élection des délégués :

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

-Liste Christine PORTEVIN : Christine PORTEVIN, Dominique MOULIN, Catherine PICHET, Maxime BERARD, Guillaume DEJY, Lucie FEUTRIER, Jean Pierre ARMANDIE, Sylvie CERBINO- BARBEROUX

Après enregistrement des listes candidates, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

-Liste Christine PORTEVIN : 19 voix

SONT PROCLAMES ELUS

Délégués titulaires : Christine PORTEVIN, Dominique MOULIN, Catherine PICHET, Maxime BERARD, Guillaume DEJY,

Délégués suppléants : Lucie FEUTRIER, Jean Pierre ARMANDIE, Sylvie CERBINO-BARBEROUX

DISCUSSION :

La séance est levée à 19h.

Délibérations de la séance du 10 juillet 2020	
N°20200710-01	ELECTION DES MEMBRES DU CCAS, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N°20200710-02	TRAVAUX D'URGENCE ROUTE DU SIMOUST : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - ENVELOPPE SOLIDARITE

N°20200710-03	DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
---------------	---

MEMBRES PRESENTS	SIGNATURE	OBSERVATIONS
ARMANDIE Jean Pierre		
BERARD Maxime		
CERBINO BARBEROUX Sylvie		
CHARPIOT François		
CHIAPPONI Marina		
COURT Sylvie		
DEJY Guillaume		
DU PONTAVICE Quentin	Absent	donne pouvoir à Guillaume DEJY
FEUILLASSIER Stéphanie		
FEUTRIER Lucie		
FIORONI Stéphane		
GARCIN Aurélien		
GRANGAUD Sélim-thomas		
HAUBER IMBERT Isabelle		
HOURRIEZ Sophie	Absente	donne pouvoir à François CHARPIOT
LANOE Loïc		
MOULIN Dominique		
PICHET Catherine		
PORTEVIN Christine		